



Déchèterie intercommunale Essertines & Saint-Oyens





Récupérer au quotidien, jeter juste, recycler plus, gaspiller moins.
Trier les déchets : une nécessité, aidez-nous à le faire !


Horaires d'ouvertures


Été	Horaire d'été (Heure d'été)	Mercredi de	1800 à 1900
		Samedi de	0900 à 1100
Hiver	Horaire d'hiver (Heure d'hiver)	Samedi de	0900 à 1100
Entreprises		Mardi de	0900 à 1000

	Cartons démontés pliés <u>Pas de carton à lessive</u>	➔	Benne à carton de la déchèterie
	Papiers attachés solidement	➔	Benne à papier de la déchèterie
	Déchets encombrants Cette catégorie comprend les objets volumineux et encombrants "inutilisables" (meubles, matelas, moquette, bois traité ou imprégné, les skis, plastic dur, etc.)	➔	Benne à déchets encombrants de la déchèterie, longueur des pièces 2 m maximum
	Béton propre, débris de verre, tuiles éternit, pierres, briques, carrelage, plâtre, céramique, porcelaine, miroir, etc	➔	Benne à déchets inertes en petites quantités
	Ferraille	➔	Benne à ferraille de la déchèterie
	Boîtes de conserve aluminium et métalliques	➔	Benne à ferraille de la déchèterie et presse à cannettes
	Frigos, congélateurs, appareils ménagers électriques, TV, radios, matériel informatique, etc.	➔	Fournisseurs et magasins, <u>exceptionnellement</u> à la déchèterie
	Plastique, sagex <u>emballages alimentaires exclus</u>	➔	Benne à plastique de la déchèterie

	Capsules Nespresso	➔	Containers de la déchèterie
	Uniquement les bouteilles de boissons où figure le logo "PET". Vider l'air et revisser le bouchon = gain de place = diminution des transports	➔	Containers à "PET". de la déchèterie ou containers de l'éco-point du village
	Bouteilles en verre <u>triées par couleurs</u> sans capsule et bouchon	➔	Containers à verre de la déchèterie ou containers de l'éco-point du village
	Huiles végétales et minérales	➔	Containers de la déchèterie en petites quantités
	Produits chimiques, solvants, peintures	➔	Fournisseurs et magasins, <u>exceptionnellement</u> à la déchèterie
	Médicaments, produits phytosanitaires	➔	Fournisseurs, magasins et drogueries <u>exceptionnellement</u> à la déchèterie
	Piles	➔	Fournisseurs et magasins, <u>exceptionnellement</u> à la déchèterie
	Vêtements et souliers en bon état	➔	Dans des sacs plastique fermés, à déposer à la déchèterie ou container de l'éco-point du Village
	Déchets organiques et gazon	➔	Compost individuel, fumier des agriculteurs <u>exceptionnellement</u> et en petites quantités à la déchèterie
	Tubes néons, ampoules	➔	Fournisseurs et magasins, <u>exceptionnellement</u> à la déchèterie
	Batteries de voitures, tracteurs, camions, etc....	➔	Fournisseurs et magasins, <u>exclusivement</u> .

	Pneus de tout genre	➔	Fournisseurs et magasins, <u>exclusivement.</u>
	Les ordures ménagères doivent être placées uniquement dans des sacs agréés par les communes respectives <u>Déchets non recyclables exclus</u>	➔	Containers des éco-points des communes respectives

	Sacs de : 35 litres, couleur jaune 60 litres, couleur bleu 110 litres, couleur rouge	Où les acheter	Administration communale
---	---	----------------	--------------------------

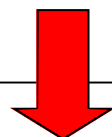
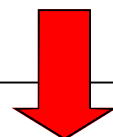
	Sacs de 35 litres, 60 litres, 110 litres	Où les acheter	Administration communale Boulangerie, G. Wulliens Bugnau, J-P. Decurnex
---	---	----------------	---

On entend par ordures ménagères :

Déchets incinérables, non recyclables pouvant entrer dans un sac poubelle :

- Emballages de lessive en carton ou plastique
- Papiers souillés par la nourriture, couches-culottes
- Barquettes en sagex ou en plastique
- Tout récipient en plastique et sagex ayant contenu de la nourriture ou des liquides, tel que l'huile
- Briques de lait et autres boissons etc...
- Bouteilles en plastique, sans la mention "PET"
- Emballages et papiers utilisés pour le conditionnement de la nourriture, mouchoirs en papier.

Les ordures ménagères doivent être déposées uniquement dans des sacs agréés par les communes respectives à l'exclusion de sacs en papier, cartons ou autres récipients en plastique, verre ou en fer, et ne doivent pas contenir des déchets pouvant être déposés à la déchèterie.



Les déchets ménagers ne sont pas acceptés à la déchèterie !

Merci de votre précieuse collaboration

Remarques importantes

Artisans et indépendants

Les artisans, industriels, indépendants, agriculteurs et viticulteurs s'adresseront auprès des entreprises spécialisées pour l'évacuation de leurs déchets industriels résultant de leur commerce.

Construction ou transformation de bâtiments

Les privés s'adresseront auprès des entreprises spécialisées pour l'évacuation de leurs déchets résultant d'une construction ou d'une transformation de leur bâtiment.

Véhicules et machines diverses

Les véhicules automobiles et machines diverses hors d'usage et les autres déchets métalliques encombrants ou volumineux, peuvent être évacués sur demande aux frais des propriétaires, par l'entreprise :

Stève Birchler à Aubonne, téléphone 079 / 433 20 03

Pneus de tout genre

Les particuliers, artisans et entreprises ayant des pneus à éliminer, doivent les acheminer, à leurs frais, auprès d'un garagiste ou une entreprise de récupération autorisée.

Cadavres d'animaux

Ils ne seront en aucun cas enfouis.

Les cadavres d'animaux de compagnie, de rente, seront acheminés dans des sacs solides et fermés directement par le propriétaire à l'usine Valorsa SA, à Penthaz.

Déchets carnés

Les déchets de viande, de poissons altérés et de boucherie non consommables peuvent être acheminés à l'abattoir situé à Rolle moyennant le paiement d'une finance de Frs. 0.70 par kilo.

Horaires d'ouvertures : Lundi et mercredi de 0700 à 0730
Jeudi 1830 à 1900
Samedi 0800 à 0830

Municipalités d'Essertines et Saint-Oyens, le 1er juin 2011
Mise en application dès sa parution